



SSIAP 2 — CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNE

Objectifs

- Être capable de respecter les règles d'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Être capable de manager l'équipe de sécurité
- Être capable de former le personnel en matière de sécurité contre l'incendie
- Maîtriser la prévision technique encadrée par les règlements de sécurité
- Être capable d'entretenir les moyens concourant à la sécurité incendie
- Être capable d'assister les personnes au sein des établissements où ils exercent
- Être capable d'assurer la direction du poste de sécurité

Contenu conforme à l'arrêté modifié du 02 mai 2005

- Gestion, management, évaluation de l'équipe
- Organiser une séance de formation
- Gérer les conflits, information de la hiérarchie
- Application des consignes
- Gérer les incidents techniques
- Délivrance du permis de feu
- Systèmes de détection incendie et de mise en sécurité
- Installations fixes d'extinctions automatiques
- Le code du travail
- Gestion de poste de sécurité
- Conseils techniques aux services de secours publics

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel, en groupe.

Moyens et outils : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, registres et documents sécurité

Pratique : extincteurs avec simulateur de feu pour manœuvre d'extinction, postes radio, panneau de simulation de système de sécurité incendie (SSI) / Visite d'établissement

Méthodes et outils d'évaluation

Évaluation intermédiaire : QCM informatisé

Évaluations finales : QCM (40 min), épreuve orale (15 min), épreuve pratique (20 min)

PRÉREQUIS

- Aptitude médicale
- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins un an dans un ERP, un IGH ou bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail

DURÉE DE LA FORMATION

70 heures hors examen et temps de déplacement

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Planning de formation sur le site internet pour les dates de session.

Contact par mail pour inscription, réponse sous 3 jours.

Convocation à un entretien et évaluation des acquis par un test de connaissance.

TARIFS

Sur devis.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour une analyse de vos besoins merci

CONTACT

 contact@formapublicprive.com

 03 64 26 78 05



Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Passerelles et équivalences

Le SSIAP 2 peut être obtenu par équivalence pour les titulaires du brevet professionnel agent technique de prévention et de sécurité. Une formation en alternance permet également d'obtenir directement la certification professionnelle SSIAP 2.

Débouchés / Métiers

Suite de parcours possible :

Possibilité de passer le SSIAP 3

Métiers :

Chef d'équipe sécurité incendie / Chef de poste